



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction de la citoyenneté et de l'immigration
Bureau de l'accueil et du séjour des étrangers

1

STAGIAIRE MOBILE « ICT »

STAGIAIRE MOBILE « ICT » (famille)

Renouvellement

Liste des pièces à fournir, en original et en photocopie

(Les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel).

DOCUMENTS COMMUNS

Justificatif d'état civil et de nationalité :

- * passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ou à défaut autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc...)
- * copie intégrale d'acte de naissance (sauf si le demandeur est déjà titulaire d'une carte de séjour) comportant les mentions les plus récentes
- * si l'étranger est marié et/ou a des enfants : carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande), sauf si le demandeur est déjà titulaire d'un titre de séjour

Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :

- * Facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet)
- * si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
- * si hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de la CNI ou de sa carte de séjour n'est plus à jour
- * 3 photographies d'identité récentes (format 35 mm X 45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005) (pas de copie)

DOCUMENTS SPECIFIQUES AU TITRE SOLLICITE

Stagiaire mobile ICT (II de l'art. L313-7-2 du CESEDA)

- * Titre de séjour délivré en qualité de stagiaire ICT portant la mention « ICT », par un autre Etat membre de l'Union européenne
- * Formulaire Cerfa n° 15618*01 avec les pièces justificatives précisées au verso du formulaire

Stagiaire mobile ICT (famille) (II de l'art. L313-7-2 du CESEDA)

Code AGDREF : 9848 (conjoint) et 9849 (enfant)

- * Carte de séjour temporaire portant la mention « stagiaire mobile ICT » accordée à son parent ou conjoint.

